

# A propos des cotisations ARRCO

Dans le cadre de l'harmonisation du statut social, la direction a proposé d'aligner les taux de cotisations du régime de retraite complémentaire (l'ARRCO, jusqu'au plafond de la sécurité sociale (2352€ pour 2002)) avec ceux de Schlumberger. La répartition des cotisations se faisant à raison de 40% pour la part salariale et 60% pour la part patronale. La direction propose aussi le changement de la caisse de retraite des cadres (AGIRC) et la cotisation au régime cadres à partir des coefficients 270 au lieu de 305.

Concrètement :

- **Cadres et assimilés cadres** : plus 1% de cotisation salariale
- **Collaborateurs** : plus 0,88% de cotisation salariale

Nous sommes favorables à l'harmonisation car depuis longtemps nous réclamons l'harmonisation des situations dans une même équipe de travail. Dans cet esprit, nous avons proposé :

- **l'augmentation de la part salariale en une seule fois**
- **le maintien du salaire net pour tous les salariés**
- **la prise en charge de 25% de l'augmentation de cotisation par le salarié grâce aux augmentations individuelles de salaires.**

La direction n'a pas retenu les propositions des organisations syndicales.

## Où en sommes-nous ?

L'augmentation de la cotisation devrait se faire en une seule fois pour les collaborateurs avec le maintien du net incluant aussi les primes. Pour les coefficients 270 et 285 qui cotiseront au régime AGIRC, cette cotisation sera intégralement compensée.

Pour les cadres et assimilés, les augmentations du taux de cotisation devraient se faire en quatre fois. La première augmentation du taux devrait se faire sur le salaire d'octobre. Celle-ci étant compensée de telle sorte que le net sera maintenu (la hausse de salaire correspond à environ 8 euros). Les hausses suivantes seront à la charge des salariés au travers des augmentations. Nous avons demandé le maintien du net pour tous, donc aussi pour ceux qui ne sont pas augmentés.

Le principe est acté par la direction mais elle veut intégrer dans ce calcul d'éventuelles baisses d'autres cotisations.

Nous refusons ce dernier point. Pourquoi ?

La direction refuse de donner un calendrier sur les autres étapes des négociations futures sur l'harmonisation notamment sur les cotisations AGIRC (Le taux de la cotisation salariale à Schlumberger est plus élevé de 2,5%), sur les garanties prévoyance et frais de santé (à Schlumberger, la couverture est moins bonne avec un régime obligatoire et un régime optionnel). N'ayant pas les tenants et les aboutissants de ces dossiers, nous ne pouvons donner notre accord sur des négociations à venir.

De plus, nous refusons de donner blanc seing à la direction qui tout en ayant annoncé un gel des salaires jusqu'à fin septembre a quand même procédé à des augmentations, sans rouvrir les négociations.

Afin de débloquer la situation nous avons proposé : en cas de baisse de cotisation sur les couvertures prévoyance et frais de santé à prestations semblables, nous serions prêts à les prendre en compte dans le cadre des discussions sur l'harmonisation AGIRC. Nous n'avons pas été entendus à ce jour.

## **Une curieuse façon de négocier ?**

Le maintien du net pour ceux qui ne seraient pas augmentés représente un montant annuel d'environ 130 KF, soit à peine 0,01% de la masse salariale annuelle. La direction a validé ces derniers chiffres. Le blocage de la direction n'est donc pas lié à une question de coût.

Afin de nous faire changer d'avis, la direction nous a fait la promotion du projet négocié à Sema SA. Elle nous en a fait lecture, malheureusement le lecteur a sauté la phrase : « *Il est entendu que seul l'impact de la hausse de la cotisation salariale au régime Arrco sur le salaire net est pris en compte* ». Nous avons fait remarquer cet oubli. Après analyse, nous sommes tous tombés en accord sur le sens de celle-ci. Cela légitimait notre position mais... Coup de théâtre, la direction nous explique qu'il ne faut pas la lire « en français littéral », son interprétation étant tout autre !!!

Nous n'apprécions pas l'attitude de la direction qui consiste à convoquer certains d'entre nous pour les encourager vivement à apposer leurs paraphes.

Nous avons insisté au travers de nos propositions sur la transparence. Dans les négociations antérieures nous avons toujours refusé les négociations secrètes et pour peu qu'on le veuille nous avons pu arriver à trouver accord. Ce n'est pas notre conception de signer des accords et de les considérer comme des chiffons de papier. Si nous signons, nous respectons notre signature.

Nous refusons cette conception des négociations à base d'ultimatums. Nous refusons le rôle que l'on voudrait nous voir jouer : des représentants des salariés simples bénis oui-oui.